

> Contrats d'avenir :

La CCBC prescripteur pour le Bas-Couserans

L'État vient de mettre en place des « emplois aidés » pour remplacer les CES (contrats emploi solidarité) et les CEC (contrat emploi consolidé). Ces « contrats d'avenir » sont destinés aux associations et aux collectivités. Ces dernières ont souvent des besoins qu'elles ne peuvent réaliser, fautes de moyens financiers suffisants. Ces contrats d'avenir ont été créés pour offrir un emploi aux personnes bénéficiant de minima sociaux. Ils concernent uniquement les personnes titulaires du Rmi, de l'allocation parent isolé ou de l'allocation spécifique de solidarité.

Contrairement au CES ou au CEC où c'étaient les services de l'État qui géraient ces emplois, les contrats d'avenir seront traités par les collectivités territoriales. L'État a en effet décidé de « territorialiser » ces contrats et de nommer des prescripteurs. La Communauté de Communes est le prescripteur pour le Bas-Couserans.

Ce qui veut dire que la Communauté de Communes du Bas-Couserans apportera son soutien administratif à l'employeur qui sera l'association ou la mairie. Ces contrats de 26 heures par semaines payés sur la base du Smic minimum durent deux ans. Ils peuvent être prolongés jusqu'à trois ans et même jusqu'à cinq ans dans certains cas. La première année l'employeur paiera 10,8 % du salaire et charges comprises, la deuxième année, 21,5% et la troisième 32,3 %.

Il faut savoir qu'une autre différence existe avec les CES et les CEC : l'employeur doit s'engager à mettre en place une formation. Le prescripteur devra quant à lui contrôler à ce que cette formation ait bien lieu. Enfin, un référent institutionnel sera obligatoirement nommé.

> Une convention avec Radio Couserans

Annonces gratuites pour les mairies et les associations

La Communauté de Communes du Bas-Couserans a signé une convention avec la station de radio locale « Radio Couserans ». Un contrat annuel a donc été passé entre la CCBC et Radio Couserans pour que toutes les associations et les mairies du Bas-Couserans puissent faire passer des annonces à la rubrique « sorties et spectacles ». Radio Couserans possède donc la liste des associations et mairies. Il suffit de téléphoner à la station et s'inscrire pour la rubrique « Sorties et spectacles ». Si votre association n'est pas sur leur liste, elle nous contacte pour vérifier l'appartenance à notre territoire.

> Comprendre le PNR (Parc Naturel Régional)

Un Parc Naturel Régional est à l'étude en Ariège. Il concerne notre territoire car il englobe le Couserans, mais aussi le Vicdessos, l'ouest du Tarasconnais, la Barguillère et l'ouest du Plantaurel. A ne pas confondre avec un Parc National géré par l'Etat, un Parc Régional résulte d'une volonté locale et est donc géré par les collectivités et les organismes du territoire.

Il ne règlemente pas. On peut donc y chasser, cueillir des fleurs et des champignons ou se promener avec son chien sous réserve des règles déjà existantes (flores protégée, réserves de chasse...).

A quoi il sert ?

A gérer le patrimoine naturel et humain, à mettre en œuvre une politique innovante d'aménagement et de développement économique et social durable et à apporter des moyens financiers spécifiques et par conséquent à doter le territoire et ses produits d'une excellente image et d'une reconnaissance nationale et internationale, notamment en attribuant une marque « Parc ». Cette appellation participera ainsi à une valorisation des labels et autres signes de qualité.

> Un taxi pour les transports médicaux

Il s'appelle Frédéric ROBIN et il vient de créer un nouveau service de taxi sur le Bas-Couserans conventionné par la Sécurité Sociale et spécialisé sur le transport médical assis « toutes distances » 7 jours sur 7, pour toutes sortes d'analyses, dialyses, rayons, consultations, rééducations, hospitalisations... Frédéric ROBIN met un point d'honneur à assurer un service de qualité en allant jusqu'à accompagner la personne au service des entrées, ou jusqu'à la chambre et se charge de toutes les démarches administratives. Enfin Frédéric est également un taxi ordinaire, il propose aussi d'amener et d'aller chercher des personnes de tout âge au restaurant ou en boîte de nuit. **Coordonnées** : 1, allée de la République, 09160 PRAT-BONREPAUX, Tél : 05.61.96.30.99 ; 06.82.28.72.03.